



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE MINE

11.03.2024
07.07.2024

DE LITHIUM DANS L'ALLIER

N°14 | MAI 2024



Les Soulèvements de la Terre luttent contre l'artificialisation des terres, les projets de l'agro-industrie et l'accaparement de l'eau, tout en défendant un projet de société respectueux du vivant.

Le comité local de l'Allier a vu le jour en avril 2023 avec pour objectifs d'être un soutien aux luttes locales et de participer de la composition des luttes sur des projets écocides.

Contact : l'Allier se soulève

Adresse
sdlt-allier@riseup.net

Le point de vue de l'Allier se soulève – Comité local des soulèvements de la terre sur le projet de mine de lithium dans l'Allier

EN BREF

Ce temps démocratique du débat public est une véritable opportunité pour la population de se saisir de l'enjeu que représente un tel projet. Car s'il a un impact environnemental et social local, il répond à des enjeux nationaux et internationaux, d'ordre politique et géopolitique mais également économique et financier. C'est donc un projet complexe qu'il ne faudrait pas réduire à des arguments et une présentation simplistes, de nature à empêcher tout débat sur le fond.

La mine de lithium porte les enjeux gouvernementaux de souveraineté et de transition énergétique ainsi que les enjeux financiers d'une multinationale extractiviste.

Dans le même temps, l'urgence climatique impose le besoin de repenser les fondements de notre modèle de société : sobriété, gouvernance des communs, prise en compte des limites du vivant.

C'est par cet angle de vue que le comité local des Soulèvements de la Terre de l'Allier interroge le projet et les réponses apportées par la société Imerys, le gouvernement français et ses représentants locaux.



Le gigantisme du projet ne peut qu'inquiéter quant à ses impacts environnementaux

Les chiffres sont fournis dans les documents produits par Imerys, il n'est donc pas utile de les reprendre ici. Mais ces données laissent en suspens de nombreuses questions. Si le projet parvient à réutiliser les 90% d'eau annoncés (ce qui aujourd'hui n'est qu'un vœu pieux puisque cela n'existe à-peu-près nulle part ailleurs qu'en laboratoire), comment sera constituée l'énorme réserve initiale d'eau ? Comment croire que le territoire, régulièrement en stress hydrique ces dernières années, ne serait pas impacté par le volume qu'il est projeté de prélever dans la Sioule ? Imerys, dans son dossier, reconnaît que « la Sioule étant susceptible d'être concernée par des épisodes de sécheresse » il faut « rechercher des solutions pour réduire les prélèvements, notamment via la création de réserves d'eau. » Des réserves d'eau pour ce projet industriel ? On prélève l'eau lorsque qu'elle coule suffisamment, et donc on en prive l'aval alors qu'elle devrait abonder pour les autres usagers et le milieu naturel, et on la stocke. Vu les quantités nécessaires, comment procéder à ce stockage ? Pour l'instant, pas d'information. Les volumes de matière prélevée et d'électricité consommée sont, de même, énormes. Le coût énergétique pour les trois sites serait de 446 000 mégawattheures par an, l'équivalent de la consommation annuelle de 172 000 personnes, soit la moitié du département de l'Allier. Comment va-t-on mesurer l'impact provoqué ? En vue de quel bienfait attendu ? Si le projet se targue de « circuits-courts » en ce que les usines de concentration et de conversion sont proches du site d'extraction, il s'agit de plus de 400 000 tonnes de produits chimiques (cf. chiffres donnés par Imerys) qui seront utilisées par an. Tous ces produits seront, dans leur immense majorité, livrés par camion. Et ce sont des camions qui iront livrer la production vendue.

Parmi les déchets, 11 000 tonnes par an partiront en installation de stockage de déchets dangereux (chiffres d'Imerys) ailleurs en France. À multiplier par 25 pour se faire une idée de la production sur 25 ans, soit au bas mot 275 000 tonnes de déchets dangereux.

Sur le site envisagé pour la mine, l'Office National des Forêt a décrit, dans le cadre de sa contribution au débat public, une forêt des Colettes en mauvaise santé (« 66 % des placettes présentent un état de santé dégradé », etc.). Dès lors, comment croire que l'extraction de 5500 tonnes par jour, qui commencerait à 400 mètres de profondeur, pour remonter progressivement jusqu'à 75 mètres sous la surface, pourrait ne pas impacter la nature environnante, dont la forêt tout autour qui est déjà en souffrance du fait du dérèglement climatique ?

Les retombées pour le territoire : à qui profite la mine ?

Imerys annonce la création de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects, pour 25 ans. L'Allier appartient aux départements ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne de la métropole. Montluçon et Echassières, les territoires concernés par la mine et ses usines, ont un passé minier et industriel qui a connu un fort déclin. Il est donc facile de faire miroiter un retour d'une prospérité économique. Mais la multinationale qui jouerait le rôle du Sauveur qui vient offrir du travail à un territoire en difficulté, c'est un ressort que l'on connaît déjà. Les mêmes logiques viennent justifier l'implantation des usines qui exploitent des milliers de personnes dans les pays du Sud : heureusement que nos grandes entreprises viennent leur offrir du travail pour les aider à sortir de la misère dans laquelle elles étaient. Mais dans les faits, les conditions de travail sont déplorables, la misère est maintenue et, dans le même temps, les multinationales font d'énormes bénéfices. Ici aussi les données sont claires : Imerys est une multinationale qui a pour objectif de faire de l'argent. Elle n'a pas pour mission l'intérêt général, et notre modèle de société ne garantit pas que celui-ci, entendu comme un prendre soin des habitants et de leur territoire, sera défendu avant que des dommages irréversibles ne soient causés. Or, on ne parle là que de quelques centaines d'emplois pour un département de plus de 300 000 habitants. Une multinationale pour fournir des emplois, est-ce donc là la seule vision d'avenir de notre territoire ? À l'heure où l'agriculture est au plus mal, la ruralité n'a-t-elle pas d'autres enjeux pour mettre en œuvre une transition écologique durable ?

Les modes de culture, la transmission du foncier, les revenus des paysan-nes et leur capacité à nourrir les habitants d'ici, voilà peut-être de quoi alimenter nos réflexions pour des retombées saines et durables pour l'Allier.

De quel modèle de transition nous parle-t-on ?

Pour que l'impact écologique des voitures électriques soit positif (qu'elles permettent d'économiser plus d'empreinte carbone que ce qu'elles génèrent), elles doivent être de petite taille. Aujourd'hui, les SUV sont promus, alors qu'ils sont une nuisance avérée. Y a-t-il la moindre volonté de garantir que la production de lithium servira à des batteries de véhicules de taille raisonnable ? Non. Aucune restriction, aucune inflexion n'est évoquée pour que le marché des véhicules adopte des normes correspondant aux exigences climatiques recommandées par le GIEC. Les propos de Fanny Verrax ou d'Aurore Stéphiant sont clairs. Pourtant, les ventes de batteries électriques se multiplient, non pour remplacer les moteurs thermiques : les batteries se multiplient parce qu'elles se vendent. Les vélos et les trottinettes électriques sont devenus des produits à la mode. Il ne s'agit pas d'une approche de sobriété ni de transition. La solution de la batterie électrique devient elle-même un problème en devenant un bien de consommation. Selon les données d'Imerys, le lithium représente 5 % du contenu d'une batterie. Si la mine permet la production de 34 000 tonnes par an, cela implique l'exploitation de plus de 3 millions de tonnes d'autres composants par an. Là encore, aucune perspective de souveraineté mais bien une logique extractiviste qui s'auto-alimente. Dans ce contexte, ouvrir une mine de lithium en prétendant contribuer à la transition de notre société est un mensonge.

Au début du mois d'avril, c'est le ministre même de la transition écologique qui a énoncé sa liste des 167 projets « d'intérêt général majeur » qui bénéficieront d'une dérogation à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050 figurant dans la loi climat et résilience de 2021

(<https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/60d056361a1647b7a268a0d8035c23c4>).

Le site minier d'Echassières, ainsi que les usines de conversion et de centration en font partie, alors même qu'Imerys annonce situer l'usine sur une friche industrielle. Un point qui demandera à être éclairci.

Mais surtout, dans cette liste figurent de nombreux projets dont l'utilité est fortement remise en question à l'heure de la nécessaire transition écologique à accomplir (projets routiers notamment).

Pire, parmi ces projets figure le site industriel d'Airbus. On envisage donc qu'Airbus puisse accroître son activité ? Alors même que le trafic aérien est l'une des causes majeures de pollution ? Ces dérogations ne font que mettre en évidence le positionnement de nos gouvernants : la transition écologique n'est pas à l'ordre du jour.

Aussi, tant que c'est le modèle économique en place qui officie, et que ce sont les mêmes politiques à l'œuvre, il n'y a aucune garantie que la production de lithium soit utile à la transition écologique. Le modèle capitaliste ne prend pas soin du vivant, et nos gouvernants servent ce modèle. Malheureusement, cette mine ne fait que prendre place de ce schéma.

La souveraineté : un mythe

Après la débâcle de la période covid, où la France a été incapable de répondre à ses propres besoins (en masque, en vaccins, etc.) et du fait du contexte géopolitique actuel, il n'est pas surprenant que le gouvernement vise à la réindustrialisation. A l'heure où la transition écologique est réduite, par ces mêmes gouvernants, à une transition uniquement énergétique, on comprend le positionnement officiel qui tend à la souveraineté énergétique de la France. Pourtant, aujourd'hui la chaîne de production de batteries pour les véhicules électriques n'existe pas en France. Il n'y a aucune garantie qu'elle finira par voir le jour. Aucune garantie non plus que le lithium produit sera acheté, transformé ni utilisé en France. Imerys vendra à qui voudra bien acheter. C'est le marché qui décidera, comme le veut le système actuel, qui est protégé par de nombreux traités internationaux de libre-échange, et dont nos gouvernants sont de fervents défenseurs.

Par ailleurs, si la souveraineté énergétique se rapporte à la production de batteries, quid de la production des véhicules eux-mêmes ? Philippe Bihouix l'a illustré lors de son intervention à Paris le 9 avril : la construction des composants électroniques des véhicules se fait de façon complètement mondialisée. Tout comme une infinité de biens de consommation que l'on trouve en France. Tout comme des activités aussi sensibles que les machines servant aux industries elles-mêmes, ou encore l'armement. Quant au secteur public, les projets d'importance sont gérés en coopération (l'aérospatial, la recherche, etc.) et les États sont tellement interdépendants qu'ils achètent et vendent mutuellement leurs dettes sur les marchés financiers (donc l'argent public...). Aucun moyen de prétendre à une quelconque souveraineté.

Questions :

Quels sont les chiffres des besoins en eau du projet ?
Comment sera constituée la réserve initiale d'eau nécessaire au lancement de la mine et des usines ?
Comment est-il envisagé de stocker l'eau pour continuer d'approvisionner la mine lorsque la Sioule ne sera pas en mesure de le faire ?

Si la mine se fait sous l'exploitation existante de kaolin, et si l'usine de conversion est située sur une friche industrielle, pourquoi le projet nécessite-t-il d'être un des projets qui dérogera à la zéro artificialisation des sols ?

Quel coût carbone au total (direct et indirect) ?

Quelle gouvernance de ce projet ?
Concrètement, quels mécanismes seraient en place pendant la durée du projet pour s'assurer de la préservation de l'environnement et de la gestion des communs que sont l'eau et la terre (conseil de surveillance avec représentation des habitants et pouvoir d'alerte, etc.).

Conclusion

Les Soulèvements de la Terre de l'Allier ne peuvent souscrire à ce projet qui ne justifie en rien répondre aux besoins de la transition écologique. Il participe de la politique actuelle, en France et trop souvent ailleurs dans le monde, qui favorise les grands projets et les grands groupes, leur permettant de faire de grands bénéficiaires en causant de grands dommages.

Il ne s'agit donc pas d'un enjeu de souveraineté. Ce qui a été donné à voir, c'est un but financier, sur fond de transition énergétique en faisant appel aux éléments de langage du GIEC, mais n'étant qu'un projet de positionnement géopolitique pour la France et financier pour une multinationale ayant besoin de satisfaire ses actionnaires.

